RGPD, mettre en oeuvre un système de gestion de la protection des données

Durée : 2 jours.

Public :

Correspondant informatique, RH, responsable du système d'information, responsable de la protection des données, juriste, responsable de la sécurité des systèmes d'information, chef de projet. Derniere MAJ : Avril 2024

Objectifs :

Maîtriser les enjeux et obligations liées à la protection des données. Intégrer les nouvelles obligations et prévenir les risques. Préparer au mieux un contrôle de la CNIL. Savoir rédiger des déclarations et demandes d'autorisation. Intégrer les nouvelles obligations issues du règlement européen sur la protection des données (RGDP - GDPR).

Pré-requis :

Connaître les bases de l'informatique.

Méthodes :

Exposés suivis de question-réponse et d'échanges avec les participants lors de nombreux cas pratiques.

Evaluation :

L?évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Derniere MAJ : Avril 2024

Les objectifs de la RGPD

Renforcer les droits des personnes, notamment par la création d'un droit à la portabilité des données personnelles et de dispositions propres aux personnes mineures

Responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants)

Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données

Les principes de la règlementation sur la protection des données personnelles

Les nouveautés apportées par le Règlement Européen GDPR (General Data Protection Regulation) / RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Anticiper une nouvelle Loi Informatique & Libertés en plus du GDPR

Les nouvelles obligations pour le responsable des traitements et pour les sous-traitants

Les nouveaux droits pour les personnes concernées

Comprendre et analyser les impacts de la réforme

Traitement automatisé de données personnelles : champ d'application

Nouvelles définitions et nouveaux rôles des acteurs : responsables de traitement, sous-traitants

Mesurer les risques : anticiper les conséquences directes de la réforme afin de sécuriser votre activité

Nouveaux principes, nouveaux concepts

Accountability, Privacy by design, notification des failles de sécurité, minimisation des données… : les nouveaux outils de la conformité

Etudes d'impact sur la vie privée : dans quels cas sont-elles obligatoires ?

L'évolution du rôle de la CNIL et ses nouveaux pouvoirs : l'étendue des sanctions encourues

Définir un plan d'actions pour se mettre en conformité

La gouvernance des données, rôles et responsabilités

La protection des données à caractère personnel

Les actions à prévoir pour se mettre en conformité

La démarche pour mettre en oeuvre le plan d'actions

Modalités d'accès : Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.
Délais d'accès : Nous contacter.
Accessibilité aux personnes handicapées : Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicaps nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.

adeos FORMATIONS
contact@adeos-formations.com
T : 04 69 64 72 07
www.adeos-formations.com